

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



N° Délibération  
D102026

Nombre de membres en  
Exercice : 27

Présents : 27  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0

Date de la convocation :  
20/03/2026

Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

**Séance du 27 mars 2026**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 20 mars 2026, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

**Présents :** Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël –  
Mme LOURD Mathilde – M. BERRY David, Maires-Adjoints,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-  
Claire – ROUSSEAU Jean-Philippe – M. MONTERRAT Franck – M. RIGAUD Denis  
– M. GAILLARD Bruno – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie –  
Mme BIGEARD Natacha – M. MURE Julien – M. MEYER Sébastien –  
M. RAILLET Anthony – Mme MONIN Oriane – Mme BESSONE Esther –  
Mme CHARNAY Sabrina – Mme CATHERIN Charlène – M. BATAILLARD Kévin  
– M. MARECHAL Romain, Conseillers Municipaux.

**Arrivée en cours de séance :** Mme DUBOIS Christelle arrivée à la troisième question

**Partie en cours de séance :** Mme BONNAT Laura partie à la fin de la treizième question

**Secrétaire :** M. MARECHAL Romain

**Objet de la délibération : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU SAONE VEYLE REYSSOUZE**

Le Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze a été créé par fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2019 des anciens syndicats intercommunaux Basse Reyssouze et Saône Veyle.

Le syndicat dessert 38 000 habitants sur 36 communes, avec 2 sites de pompage à Asnières-sur-Saône et Replonges, 1 usine de traitement à Boz et 7 réservoirs alimentant plus de 850 km de réseau de distribution.

Le syndicat assure la gestion de la ressource en eau potable, et réalise l'ensemble des travaux d'extension, de renouvellement et de renforcement du réseau et des installations (réservoirs, pompages), au service des communes et des habitants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de nommer deux (2) délégués (1 titulaire et 1 suppléant) pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal de Distribution d'eau Saône Veyle Reyssouze.

Puis Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de deux délégués.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

* Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	27
* Nombre de bulletins blancs	:	0
* Nombre de bulletins nuls	:	0
* Reste pour le nombre de suffrages exprimés	:	27
* Majorité absolue	:	14

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Pierre RETY	27
- Monsieur Raphaël MONTERRAT	27

(vingt-sept)  
Accusé de réception en préfecture  
001-21040206-20260327-D10206-DE  
Date de réception en préfecture : 07/04/2026

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont ainsi élus :

\* Délégué titulaire :  
Monsieur Jean-Pierre RETY

\* Délégué suppléant :  
Monsieur Raphaël MONTERRAT

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 02 avril 2026



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX